



# A.S CHEMINOTS

Aulnay sous bois

## REGLEMENT INTERIEUR DU CLUB

### Article 1 : COTISATION

Pour adhérer au club chaque cyclotouriste potentiel doit être à jour de sa

- cotisation annuelle
- un certificat médical obligatoire mentionnant la « non contre indication à la pratique sportive » (visite médicale proposée au CMS)
- de deux photos
- d'une feuille d'inscription dûment remplie (en PJ)

### Article 2 : ADHESION AU CLUB

Le montant de la cotisation est fixé à l'assemblée générale par les adhérents du club à jour de leur cotisation

Tout adhérent au club étant à jour de sa cotisation se verra délivré

- Une licence avec assurance
- Un carnet de route
- Présentation du club
- Un exemplaire du statut du club
- La composition du bureau du club
- Le règlement intérieur du club

### Article 3 : COMITE DIRECTEUR

Le comité directeur du club est composé d'un

- Président
- Vice-Président
- Trésorier
- Trésorier-adjoint
- Secrétaire
- Secrétaire -adjoint

Ces membres sont élus par vote pour un an lors de l'assemblée générale.

### Article 4 : REUNIONS

Un calendrier de réunions bimensuelles (une tous les deux mois) est établi en assemblée générale.

Une convocation de rappel est envoyée par courrier électronique  
Chaque adhérent est convié à y participer.

## Article 5 : ASSEMBLEE GENERALE

Une assemblée générale se tient une fois par an en fin de saison

Tous les adhérents y sont convoqués et acteurs des décisions qui y seront prises et validés par un vote.

## Article 6 : FONCTIONNEMENT DE GROUPE

Pour qu'un groupe soit en parfaite cohésion et faire en sorte que celui-ci fonctionne le mieux possible il y va de respecter certaines règles.

### Rappel des règles au sein de d'un groupe

La vitesse de celui-ci est basée sur le dernier du groupe en toute « cohérence » (bien choisir son groupe : il y en a deux)

- 1) L'avant dernier doit s'assurer de ne jamais laisser quelqu'un seul derrière
- 2) Toujours deux cyclos en fin de groupe.
- 3) Chacun doit fonctionner à vue par rapport à celui qui le suit et donc ralentir jusqu'à s'arrêter, et cela jusqu'au premier du groupe
- 4) Par conséquent le premier ne voyant pas le deuxième s'arrêtera et reviendra vers lui (et ainsi de suite jusqu'au dernier) pour prendre des nouvelles.

En ne respectant pas ces consignes chacun de nous s'expose tôt ou tard à se désolidariser du groupe avec des conséquences fâcheuses qui n'ont pas lieu d'exister au sein de ce club.

## CODE DE LA ROUTE

Le club décline toutes responsabilités au non respect du code de la route  
Le port du casque est obligatoire

## CALENDRIER

Un calendrier annuel des rallyes est proposé et voté en assemblée générale.  
Le respect de ce calendrier va de soit.

## RENDEZ-VOUS

Les rendez-vous se font

- 1)Devant le vélodrome d'Aulnay sous bois, sis au 137, rue Maximilien Robespierre à Aulnay Sous Bois le mardi et le dimanche matin.
- 2) Au pont de l'union (canal de l'Ourcq) le jeudi matin
- 3)Tous les premiers et troisième jeudi de chaque mois ,rendez vous au vélodrome avec la voiture pour un départ pour St Mard d'où nous partons pour la sortie.

## INSCRIPTIONS AUX RALLYES

Le règlement des engagements des rallyes en région parisienne est pris par le club, VTT inclus. (Justificatif à fournir pour remboursement)

Les déplacements ainsi que les engagements faits en province et hors calendrier sont à la charge du participant.

Les cyclosportives ne sont pas prises en compte.

### EQUIPEMENTS

Les équipements du club sont à la charge de l'adhérent

Chacun des adhérents devra régler 20% du prix total des équipements.

Les nouveaux inscrits au club de moins de 3 ans devront établir en plus un chèque de caution non daté de la valeur restante à l'ordre de l'ASCA

### ORGANISATION

Lors de nos organisations chaque adhérent se doit de participer à celle-ci dans la limite de ces disponibilités et de ses compétences.

Pour le bon fonctionnement du club chaque adhérent peut se faire valoir pour œuvrer à l'amélioration de celui-ci.

### DEPLACEMENTS

Les frais de carburant lors des déplacements en covoiturage de plus de 50kms (aller-retour) pourront être remboursés à la demande de l'intéressé (conducteur) sur justificatif.

### ACHATS

Tout achat effectué pour les besoins du club est la propriété du club.

### SEMAINE CYCLOTOURISTIQUE INTERNE AU CLUB

Depuis 1997, le club propose un périple d'une semaine cyclotouristique en province.

Tous les adhérents peuvent y participer

Les prétendants à ce séjour propose une destination qui est mise ensuite au vote.

L'organisation de cette semaine est le travail de volontaires bénévoles.

Le règlement financier de ce séjour est à régler dans sa totalité avant le départ par tous les participants

Pendant ce séjour chacun est sous sa responsabilité

Lecture faite par le Président en réunion de club et adoptée à la majorité ce jour, samedi 28 novembre 2015